

„ munication est encore en usage dans cette
 „ Communion. „

„ “ Bien des personnes ont le défaut de se
 „ servir de termes qu’elles ne comprennent
 „ pas. Le plus sûr moyen de ne dire jamais
 „ des mots vuides de sens, est de n’en pro-
 „ noncer jamais un, qu’on ne puisse le dé-
 „ finir. „

„ “ L’excommunication est un décret par
 „ lequel le chef d’une communion, en re-
 „ tranche un ou plusieurs membres, qui se
 „ sont rendus indignes de participer aux actes
 „ de cette communion : c’est ainsi qu’un
 „ corps d’officiers chasse un de ses membres
 „ qui a fait une bassesse. „

„ “ Seroit-il bien raisonnable de refuser à
 „ un Prince de l’Eglise un droit, qu’on ne
 „ conteste jamais au chef d’une société quel-
 „ conque. Un colonel punit un officier qui
 „ manque à son service : un capitaine châtie
 „ un soldat rebelle ou prévaricateur. Une
 „ société littéraire expulse un faux - frere.
 „ L’histoire de Furtière en est une preuve. „

„ “ La seule différence qu’il y ait entre
 „ les censures ecclésiastiques, & les châti-
 „ mens civils, est que l’Eglise toujours
 „ miséricordieuse, l’Eglise dont *la livrée*
 „ est *la charité*, est toujours prête à par-
 „ donner au pécheur repentant, & que
 „ la politique ne permet pas toujours aux
 „ puissances séculières de suivre le mouve-
 „ ment de leurs cœurs. „

„ Quoique cet ouvrage écrit lestement
 „ & avec peu d’ordre, ne paroisse pas du